



DECISIONS DE BUREAU

Les décisions suivantes ont été prises par le bureau au fil des ans. Cette liste permet de garder le savoir de leur existence en cas de changement de bureau et de donner de la transparence à ces décisions. Elles peuvent être remises à la discussion à tout moment.

N°	DECISION/DESCRIPTION	DATE D'EFFECTIVITE
1	Le bureau décide l'exonération de la cotisation club de 25 euros à toute et tout licencié de moins de 18 ans.	15/12/2023
2	Le bureau confirme la prise une charge d'une partie des couts des maillots, via le paiement de la TVA.	15/12/2023
3	Le bureau confirme le paiement des inscriptions aux randonnées inscrites au calendrier du CODEP, uniquement pour celles qui rapportent des points au challenge.	15/12/2023
4	Le club valide une participation financière aux séjours organisés par le club pour licenciés, membres <u>ET</u> accompagnants, à hauteur de ...% (variable suivant les séjours)	15/12/2023
5	Passage aux horaires d'été : le 1^{er} juillet -> 8h00 Passage aux horaires d'automne : le 1^{er} septembre -> 13h30 Passage aux horaires d'hiver : le 1^{er} novembre -> 13h00 Passage aux horaires de printemps : le 1^{er} mars -> 13h30	01/11/2023
6		
7		
8		
9		
10		